



Conseil d'administration

344^e session, Genève, mars 2022

Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS

Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme

Date: 21 février 2022

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Troisième évaluation du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes

Objet du document

Comme suite à sa décision prise en mars 2021 de procéder à une troisième évaluation du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN) au plus tard en mars 2022, et en application du paragraphe 26 du mandat du groupe de travail tripartite du MEN, le Conseil d'administration est invité à examiner, dans le cadre de cette troisième évaluation, le rapport élaboré par le bureau du groupe de travail (voir le projet de décision au paragraphe 3).

Objectif stratégique pertinent: Les quatre objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat 2: Des normes internationales du travail et un système de contrôle efficace et faisant autorité.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Il dépendra de la décision du Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des normes internationales du travail (NORMES).

Documents connexes: GB.343/LILS/PV; GB.343/LILS/1; GB.341/LILS/PV; GB.341/LILS/5; GB.337/LILS/PV; GB.337/LILS/1; GB.335/PV; GB.335/INS/5; GB.334/PV; GB.334/LILS/3; GB.331/PV; GB.331/LILS/2(Rev.); GB.329/PV; GB.329/LILS/2; GB.328/PV; GB.328/LILS/2/1(Rev.); GB.326/PV; GB.326/LILS/3/2; GB.325/PV; GB.325/LILS/3; GB.323/PV; GB.323/INS/5.

1. Aux termes du paragraphe 26 du mandat du Groupe de travail tripartite du MEN, le «Conseil d'administration évalue le fonctionnement du[dit g]roupe [...] à intervalles réguliers»¹. Sur la base de ce paragraphe, le Conseil d'administration a procédé à une première évaluation à sa 329^e session (mars 2017)² puis à une deuxième évaluation, initialement prévue pour sa 338^e session (mars 2020) mais reportée à sa 341^e session (mars 2021) en raison de la pandémie³. À l'époque de sa deuxième évaluation, le Conseil d'administration a demandé à être tenu informé du fonctionnement du groupe de travail afin de pouvoir en effectuer une nouvelle évaluation en mars 2022 au plus tard.
2. Le rapport du bureau du Groupe de travail tripartite du MEN qui est annexé au présent document fournit les dernières informations pertinentes disponibles depuis le précédent rapport établi pour l'évaluation de mars 2021. Il est soumis pour que le Conseil d'administration l'examine dans le cadre de sa troisième évaluation du fonctionnement du groupe de travail tripartite.

► **Projet de décision**

3. **Le Conseil d'administration:**
 - a) **remercie le bureau et les membres du Groupe de travail tripartite du MEN de lui avoir fourni les informations nécessaires pour qu'il puisse procéder à une troisième évaluation du fonctionnement du groupe de travail tripartite;**
 - b) **réaffirme le rôle important que le Groupe de travail tripartite du MEN joue en contribuant à assurer l'existence d'un corpus de normes internationales du travail solide, clairement défini et à jour, et souligne la nécessité que les États Membres et les partenaires sociaux, ainsi que le Bureau, donnent suite en temps utile aux recommandations de ce groupe, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration;**
 - c) **demande au Groupe de travail tripartite du MEN de tenir compte dans ses travaux futurs des orientations qu'il a fournies et de continuer à le tenir informé de son fonctionnement afin de pouvoir en effectuer une nouvelle évaluation en mars 2024.**

¹ GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 26.

² GB.329/LILS/2.

³ GB.341/LILS/5. La pandémie a entraîné le report de cette évaluation, qui était prévue pour la 338^e session (mars 2020) du Conseil d'administration.

► Annexe

Rapport du bureau du Groupe de travail tripartite du MEN

1. Le présent rapport est soumis au Conseil d'administration comme suite à la décision prise par celui-ci, en mars 2021, de procéder à une troisième évaluation du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du MEN. Le groupe de travail tripartite n'a tenu qu'une seule réunion depuis la deuxième évaluation de son fonctionnement par le Conseil d'administration, en mars 2021.

Mandat et évaluations précédentes

2. En vertu de son mandat, le Groupe de travail tripartite du MEN a pour mission de contribuer à garantir que l'OIT dispose d'un corpus de normes internationales du travail solide, clairement défini et à jour lui permettant de répondre aux mutations du monde du travail, aux fins de la protection des travailleurs et compte tenu des besoins des entreprises durables¹. Le groupe de travail tripartite examine les normes en vue de faire des recommandations au Conseil d'administration sur²:
 - a) le statut des normes examinées, y compris les normes à jour, les normes devant être révisées, les normes dépassées, et d'autres classifications possibles;
 - b) le recensement des lacunes dans la couverture, y compris celles nécessitant de nouvelles normes;
 - c) des mesures de suivi concrètes assorties de délais de mise en œuvre, le cas échéant.
3. Le Groupe de travail tripartite du MEN peut, à la demande du Conseil d'administration, examiner toute autre question relative à l'action normative et à la politique normative³.
4. Le Groupe de travail tripartite du MEN tient une réunion annuelle d'une semaine, à moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement⁴, selon un programme de travail établi par celui-ci compte tenu de toute recommandation pouvant lui être soumise par le groupe de travail⁵. Ses recommandations sont adoptées par consensus et soumises au Conseil d'administration pour décision et suite à donner. S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur une question spécifique, les avis divergents sont, conformément au mandat du groupe de travail tripartite, consignés dans le rapport au Conseil d'administration⁶.
5. Le paragraphe 26 du mandat du Groupe de travail tripartite du MEN prévoit que le «Conseil d'administration évalue le fonctionnement du[dit g]roupe [...] à intervalles réguliers»⁷. Le Conseil d'administration a procédé à une première évaluation du fonctionnement du groupe

¹ GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 8.

² GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 9. Le Groupe de travail tripartite du MEN a, à cet égard, dressé un bilan de ses premières réunions en septembre 2018 (GB.334/LILS/3, appendice de l'annexe, 16, paragr. 3).

³ GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 12.

⁴ GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 14.

⁵ GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 15.

⁶ GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 22.

⁷ GB.325/LILS/3, annexe, paragr. 26.

de travail tripartite à sa 329^e session (mars 2017)⁸. À l'époque, il a pris note du fait que le groupe de travail avait entamé ses travaux et a décidé de procéder à une nouvelle évaluation en mars 2020 au plus tard.

6. En mars 2019, le Conseil d'administration a de nouveau examiné les travaux du Groupe de travail tripartite du MEN dans le cadre de son bilan d'ensemble de l'initiative sur les normes⁹.
7. En raison de la pandémie de COVID-19, la deuxième évaluation du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du MEN a été différée jusqu'en mars 2021¹⁰. Le Conseil d'administration a réaffirmé l'importance du groupe de travail tripartite et a par conséquent souligné la nécessité que les États Membres et les partenaires sociaux, ainsi que le Bureau, donnent suite aux recommandations de ce groupe, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration. Il a demandé au groupe de travail tripartite de tenir compte dans ses travaux futurs des orientations qu'il avait fournies et de continuer à le tenir informé de son fonctionnement afin de pouvoir en effectuer une nouvelle évaluation au plus tard en mars 2022¹¹.

Fonctionnement du Groupe de travail tripartite du MEN depuis sa deuxième évaluation par le Conseil d'administration

8. Des informations sur le fonctionnement du Groupe de travail tripartite du MEN depuis sa première réunion en 2016 sont fournies dans les deux appendices joints au présent rapport: le premier présente les thèmes examinés à l'occasion des différentes réunions du groupe et le second décrit la suite que l'Organisation a donnée aux recommandations émises à chaque réunion, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.

Déroulement des travaux

9. Depuis la deuxième évaluation de son fonctionnement par le Conseil d'administration en mars 2021, le Groupe de travail tripartite du MEN a continué de subir les effets de la pandémie de COVID-19 dans ses travaux. En particulier, après une interruption d'une année à cause de la pandémie, il a tenu sa sixième réunion de manière virtuelle du 13 au 18 septembre 2021. Le rapport de la réunion indique que la forme virtuelle de la sixième édition a encore accentué le caractère déjà complexe et difficile des discussions puisqu'il n'y a eu aucun échange en face à face, ou très peu, et que les séances plénières ont été considérablement raccourcies¹².
10. Le Groupe de travail tripartite du MEN a adopté des recommandations par consensus pour les deux normes sectorielles d'ensemble (la recommandation (n° 17) sur les assurances sociales (agriculture), 1921, et la recommandation (n° 68) sur la sécurité sociale (forces armées), 1944), ainsi que pour les quatre normes relatives aux soins médicaux et aux indemnités de maladie (la convention (n° 24) sur l'assurance-maladie (industrie), 1927; la convention (n° 25) sur l'assurance-maladie (agriculture), 1927; la recommandation (n° 29) sur l'assurance-maladie, 1927; et la recommandation (n° 69) sur les soins médicaux, 1944). Les recommandations du groupe ont ensuite été approuvées par le Conseil d'administration à sa 343^e session¹³.

⁸ GB.329/LILS/2.

⁹ GB.335/INS/5. Pour garantir l'utilité de ces travaux, le Conseil d'administration a appelé de nouveau l'Organisation et ses mandants tripartites à prendre les mesures appropriées pour donner suite à toutes les recommandations antérieures du groupe de travail: voir GB.335/INS/5, paragr. 84 b).

¹⁰ GB.341/LILS/5.

¹¹ GB.341/LILS/PV, paragr. 47.

¹² GB.343/LILS/1, paragr. 3.

¹³ GB.343/LILS/1/Décision.

Toutefois, celui-ci a regretté que le groupe ne soit pas parvenu à adopter de recommandations consensuelles au sujet de tous les instruments dont l'examen était inscrit à l'ordre du jour de sa sixième réunion¹⁴. En effet, le Groupe de travail tripartite du MEN n'a pas formulé de recommandations à l'issue de son examen des instruments concernant les prestations de chômage (la convention (n° 44) et la recommandation (n° 44) du chômage, 1934; et la convention (n° 168) et la recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988) et a rendu compte des avis divergents dans son rapport au Conseil d'administration¹⁵, conformément au paragraphe 22 de son mandat.

Résultats

11. Les recommandations que le Groupe de travail tripartite du MEN a adoptées sont conformes à son mandat et à sa pratique antérieure. La première tâche du groupe était de classer cinq instruments relatifs à la sécurité sociale et d'examiner la suite à donner à cinq autres instruments sur le même thème dont il avait été précédemment conclu qu'ils étaient dépassés¹⁶. Le groupe de travail tripartite a estimé que deux recommandations étaient à jour tandis qu'une autre appelait de nouvelles actions en vue de maintenir une pertinence continue et future. En outre, il a confirmé la classification, précédemment décidée par le Conseil d'administration, de deux conventions et d'une recommandation dans la catégorie des instruments dépassés. Les deux conventions et les deux recommandations sur lesquelles le Groupe de travail tripartite du MEN n'a pas pu aboutir à des recommandations consensuelles conservent la classification qui était la leur avant l'examen. En l'absence de consensus, l'examen de ces instruments s'est achevé sans qu'aucune recommandation ne soit formulée. Dans ce contexte et selon ce que décidera le Conseil d'administration, ces instruments pourront être revus à l'occasion d'un processus ultérieur d'examen des normes, lorsque le groupe de travail tripartite aura terminé l'examen de tous les instruments inscrits à son programme de travail initial.
12. N'ayant constaté dans la couverture aucune lacune appelant une action normative, le Groupe de travail tripartite du MEN s'est accordé sur des ensembles de mesures de suivi concrètes et assorties de délais en ce qui concerne les normes sectorielles d'ensemble et les normes relatives aux soins médicaux et aux indemnités de maladie. Ces mesures comprennent des activités de promotion des instruments à jour, la fourniture d'un appui et de conseils techniques, des travaux de recherches par le Bureau et des propositions d'abrogation et de retrait pour les instruments dépassés. Au début de 2022, le Bureau commencera à mettre en œuvre les mesures de suivi recommandées en envoyant des lettres de suivi personnalisées aux États Membres actuellement liés par les conventions dépassées dont l'abrogation est proposée, en actualisant des «pyramides de promotion» afin de communiquer les recommandations aux États Membres et en mettant en œuvre d'autres mesures de suivi demandées par le Conseil d'administration.

Rôle actuel et enseignements tirés

13. Le Groupe de travail tripartite du MEN continue d'apporter une contribution essentielle à l'action institutionnelle menée par l'OIT dans le domaine de la politique relative aux normes internationales du travail. Le rapport de sa sixième réunion qui a été soumis au Conseil

¹⁴ GB.343/LILS/1/Décision, paragr. a).

¹⁵ GB.343/LILS/1, paragr. 5 et 21 à 29.

¹⁶ Voir appendice I.

d'administration montre que ses membres ont en commun un sens élevé des responsabilités et un engagement fort envers le mandat et les objectifs du MEN¹⁷. Le groupe de travail tripartite estime que les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail ont mis en lumière l'importance de son rôle. Unanimement conscients de la portée et de la valeur de leurs travaux, les membres du groupe se sont tous personnellement attachés à rechercher le consensus. Toutefois, le rapport témoigne également de ce que les discussions au sein du groupe ont toujours été complexes et difficiles, et l'ont été encore plus lors de la sixième réunion¹⁸.

14. Le fonctionnement du Groupe de travail tripartite du MEN est déterminé par le mandat du groupe et sa pratique antérieure, qui a évolué au fil des six premières réunions. En ce qui concerne les enseignements tirés du déroulement des réunions du groupe, le format virtuel a clairement montré ses limites lors de la réunion de 2021. Pour ce qui est des résultats de ses travaux, le groupe de travail tripartite aura l'occasion d'examiner l'expérience acquise pour améliorer la mise en œuvre et l'efficacité de ses recommandations lors de sa prochaine réunion en septembre 2022, lors de laquelle il se penchera sur des questions de politique normative.

¹⁷ GB.343/LILS/1, paragr. 4.

¹⁸ GB.343/LILS/1, paragr. 3.

Appendice I

Réunions du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes

Instruments examinés	Recommandations approuvées par le Conseil d'administration
Première réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (février 2016): Rapport soumis au Conseil d'administration à sa 326 ^e session (GB.326/LILS/3/2)	
Élaboration d'un programme de travail initial	<p>Programme de travail initial comprenant 20 ensembles thématiques d'instruments regroupés par objectif stratégique</p> <p>Instruments maritimes renvoyés devant la Commission tripartite spéciale établie en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006, telle que modifiée (MLC, 2006) pour analyse approfondie et rapport au Conseil d'administration</p>
Deuxième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (octobre 2016): Rapport soumis au Conseil d'administration à sa 328 ^e session (GB.328/LILS/2/1(Rev.))	
<p>Examen de la suite à donner aux 63 instruments considérés comme dépassés: C.34, R.57, R.60, R.87, R.88, R.101, R.117, R.119, R.150, C.52, C.101, C.43, C.49, R.47, R.93, C.20, R.112, C.62, R.53, R.55, C.24, C.25, R.29, C.35, C.36, C.37, C.38, C.39, C.40, C.17, C.18, C.42, R.22, R.23, R.24, C.44, R.44, C.48, R.127, C.103, R.95, C.63, C.5, C.10, C.33, C.59, C.123, R.124, R.123, C.50, C.64, C.65, C.86, C.104, C.107, C.21, R.61, R.62, C.32, R.40, C.112, R.7 et R.196</p>	<p>Lacunes observées dans la couverture: apprentissage et travail posté</p> <p>Mesures de suivi concrètes et assorties de délais:</p> <p>Abrogation ou retrait des instruments suivants: C.21, C.50, C.64, C.65, C.86, C.104, R.7, R.61 et R.62</p> <p>Remplacement au sens juridique noté des instruments suivants: R.53, R.55, R.57, R.60, R.87, R.88, R.101, R.112, R.117, R.119, R.123, R.127, R.150 et R.196</p> <p>Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par des instruments dépassés (C.5, C.10, C.17, C.18, C.20, C.24, C.25, C.32, C.33, C.34, C.35, C.36, C.37, C.38, C.39, C.40, C.42, C.43, C.44, C.48, C.49, C.52, C.59, C.62, C.63, C.101, C.103, C.107, C.112 et C.123) pour encourager la ratification d'instruments connexes à jour</p> <p>Suivi par le Groupe de travail tripartite du MEN, lors de réunions ultérieures, des instruments suivants: C.5, C.10, C.17, C.18, C.20, C.24, C.25, C.32, C.33, C.34, C.35, C.36, C.37, C.38, C.39, C.40, C.42, C.43, C.44, C.48, C.49, C.52, C.59, C.62, C.63, C.101, C.103, C.107, C.112, C.123, R.22, R.23, R.24, R.29, R.40, R.44, R.47, R.93, R.95 et R.124</p>

Instruments examinés**Recommandations approuvées par le Conseil d'administration**

Troisième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (septembre 2017): Rapport soumis au Conseil d'administration à sa 331^e session (GB.331/LILS/2(Rev.))

Examen des trois instruments concernant la sécurité et la santé au travail (SST) (dispositions générales): C.161, R.171 et R.31

Examen des 16 instruments concernant la sécurité et la santé au travail (SST) (risques spécifiques): C.13, C.119, C.127, C.136, C.162, C.170, C.174, R.3, R.4, R.6, R.118, R.128, R.144, R.172, R.177 et R.181

Classifications:

Normes à jour: C.161, R.171, C.162, R.172, C.170, R.177, C.174 et R.181

Normes appelant de nouvelles actions en vue de maintenir une pertinence continue et future: C.13, C.119, R.118, C.127, R.128, C.136, R.144, R.3, R.4 et R.6

Norme dépassée: R.31

Lacunes observées dans la couverture: ergonomie et autres risques biologiques

Mesures de suivi concrètes et assorties de délais:

Campagne de promotion concernant la C.155, le P.155, la C.161 et la C.187

Promotion spécifique de la C.161, de la C.162, de la C.170 et de la C.174

Mieux faire connaître le Recueil de directives pratiques de 1991 sur la prévention des accidents industriels majeurs

Assistance technique aux fins de l'application pratique de la C.162, y compris au moyen de programmes d'élimination des maladies liées à l'amianté menés conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé; assistance technique aux fins de l'application pratique de la C.174, y compris au moyen d'une collaboration interinstitutions

Recherches visant à déterminer les obstacles à la ratification de la C.174 sur la prévention des accidents industriels majeurs

Regroupement des instruments sur les produits chimiques (C.13, C.136, R.144, R.4 et R.6) dans le cadre de la C.170 et de la R.177

Révision de la R.3 sur le charbon dans le contexte de l'élaboration d'un nouvel instrument visant tous les risques biologiques

Révision de la C.119 et de la R.118 sur la protection des machines

Révision de la C.127 et de la R.128 en vue de réglementer l'ergonomie et de mettre à jour l'approche normative de la manutention manuelle

Publication de directives techniques sur les risques biologiques

Publication de directives techniques sur les risques chimiques

Examen périodique du Recueil de directives pratiques de 2011 sur la sécurité et la santé dans l'utilisation des machines, afin d'en préserver la pertinence

Question relative au retrait de la R.31 à inscrire dès que possible à l'ordre du jour

Adoption des trois classifications pour les examens effectués

Instruments examinés

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration

Suivi recommandé par le Groupe de travail tripartite du MEN considéré comme une question prioritaire sur le plan institutionnel et propositions du Bureau quant aux options de suivi à mettre en œuvre à titre prioritaire
Propositions du Bureau relatives aux options envisageables quant à la politique normative dans le domaine de la SST

Quatrième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (septembre 2018): Rapport soumis au Conseil d'administration à sa 334^e session (GB.334/LILS/3)

Examen de cinq instruments concernant la SST (branches particulières d'activité): C.167, R.175, C.45, C.176 et R.183. Le Groupe de travail tripartite du MEN a également examiné les mesures de suivi à prendre concernant la C.62, précédemment considérée comme dépassée

Examen de deux instruments concernant l'inspection du travail: C.85 et R.20

Examen de deux instruments concernant les statistiques du travail: C.160 et R.170. Le Groupe de travail tripartite du MEN a également examiné les mesures de suivi prises au sujet de la C.63, précédemment considérée comme dépassée

Classifications:

Normes à jour: C.176, R.183, C.167, R.175, C.160 et R.170

Normes dépassées: C.45, C.85 et R.20

Aucune lacune observée dans la couverture**Mesures de suivi concrètes et assorties de délais:**

Campagnes de promotion concernant la C.176, la C.167, la C.81, la C.129 et la C.160
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres actuellement liés par la C.45 en vue de les encourager à ratifier les instruments à jour en matière de SST, notamment, mais pas exclusivement, la C.176

Suivi et promotion de l'action tripartite assurés par le Bureau auprès des États Membres actuellement liés par la C.62 en vue d'encourager activement la ratification des instruments relatifs à la SST, notamment, mais pas exclusivement, la C.167; fourniture d'une assistance technique ciblée aux États Membres qui en ont le plus besoin; fourniture d'une assistance technique aux fins de l'application de la C.167 et de la R.175, y compris en ce qui concerne les obstacles constatés par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Fourniture d'une assistance technique aux États Membres liés à la fois par la C.81 et la C.85 afin de préciser leur statut et d'appuyer des mesures concrètes en vue de la dénonciation de la C.85; recueil, auprès des États Membres liés par la C.85 mais n'ayant pas ratifié la C.81 et la C.129, d'informations sur les raisons empêchant la ratification; suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres (et les territoires non métropolitains) actuellement liés par la C.63 en vue de les encourager à ratifier la C.160

Étude sur l'égalité de genre dans le secteur minier

Révision régulière du Recueil de directives pratiques de 1992 sur la sécurité et la santé dans la construction afin qu'il conserve toute sa pertinence; première révision d'ici à 2022

Instruments examinés

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration

Élaboration, avant le retrait de la R.20, de directives concernant les principes généraux figurant dans la C.81 et la C.129 sur l'inspection du travail

Demande adressée à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail d'octobre 2018 afin qu'elle exhorte les États Membres actuellement liés par la C.63 à envisager de ratifier la C.160 sur les statistiques du travail

Inscription à l'ordre du jour de la session de la Conférence internationale du Travail de 2024 d'une question relative à l'abrogation de la C.45, de la C.62, de la C.85 et de la C.63; inscription à l'ordre du jour de la session de la Conférence de 2022 d'une question relative au retrait de la R.20

Examen des progrès accomplis concernant la ratification de la C.176 et l'étude sur l'égalité de genre dans le secteur minier, à effectuer dans le cadre de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs en 2022

Examen par le Groupe de travail tripartite du MEN, à sa réunion de 2020, des progrès accomplis concernant la ratification de la C.167, en particulier par les États Membres actuellement liés par la C.62

Examen par le Groupe de travail tripartite du MEN, à sa réunion de 2019, des informations recueillies auprès des États Membres actuellement liés par la C.85 sur les obstacles empêchant la ratification de la C.81 et de la C.129

Mesures appropriées prises par l'Organisation pour garantir le respect des délais dont sont assorties toutes les recommandations issues de l'examen des normes

Soumission par le Bureau de propositions plus détaillées concernant, d'une part, le suivi normatif des recommandations adoptées par le Groupe de travail tripartite du MEN en 2017 sur les instruments en matière de SST et, d'autre part, l'effet des recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN sur l'ordre du jour de la Conférence et sur le Bureau

Instruments examinés**Recommandations approuvées par le Conseil d'administration**

Cinquième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (septembre 2019): Rapport soumis au Conseil d'administration à sa 337^e session (GB.337/LILS/1)

Examen de sept instruments concernant la politique de l'emploi: C.2, C.88, R.83, C.96, C.181, R.188 et R.189. Le Groupe de travail tripartite du MEN a également examiné les mesures de suivi à prendre au sujet de la C.34, précédemment considérée comme dépassée

Classifications:

Normes à jour: C.88, R.83, C.181, R.188 et R.189

Normes dépassées: C.2 et C.96

Aucune lacune observée dans la couverture**Mesures de suivi concrètes et assorties de délais:**

Campagnes de promotion de la C.88 et de la C.181

Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres actuellement liés par la C.2 en vue de les encourager à ratifier, selon qu'il conviendra, la C.88, la C.102 (Partie IV), la C.118, la C.160 et la C.168

Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres actuellement liés par la C.96 en vue de les encourager à ratifier la C.181

Fourniture d'une assistance technique aux services publics de l'emploi, y compris l'élaboration d'outils et d'un recueil de bonnes pratiques concernant les services de l'emploi dans le contexte de la C.88 et de la R.83

Assistance technique concernant la R.189, y compris des orientations sur la promotion de la création d'emplois et de travail décent dans les petites et moyennes entreprises (PME) du monde du travail de demain et sur l'instauration d'un environnement favorable aux PME durables

Inscription d'une question relative au retrait de la C.34 à l'ordre du jour de la session de la Conférence de 2021; inscription d'une question relative à l'abrogation ou au retrait de la C.96 à l'ordre du jour de la session de la Conférence de 2030

Évaluation en 2026, par le Groupe de travail tripartite du MEN, de la mise en œuvre de plans d'action sur mesure, en vue de fixer une date raisonnable pour l'examen de l'abrogation ou du retrait de la C.2

Élaboration, par le Bureau, de propositions concernant d'éventuelles questions normatives sur les risques biologiques, l'ergonomie et la manutention manuelle, les risques chimiques et la protection des machines, pour examen à la 338^e session du Conseil d'administration

Instruments examinés**Recommandations approuvées par le Conseil d'administration**

Sixième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (septembre 2021): Rapport soumis au Conseil d'administration à sa 343^e session (GB.343/LILS/1)

Examen de cinq instruments relatifs à la sécurité sociale (normes sectorielles d'ensemble, prestations de chômage, indemnités de maladie et soins médicaux): C.168, R.176, R.17, R.68 et R.69. Le Groupe de travail tripartite du MEN a également examiné les mesures de suivi à prendre au sujet de cinq instruments précédemment considérés comme dépassés: C.44, R.44, C.24, C.25 et R.29

Classifications:

Normes à jour: R.68 et R.69

Normes appelant de nouvelles actions en vue de maintenir une pertinence continue et future: R.17

Aucune lacune observée dans la couverture**Mesures de suivi concrètes et assorties de délais:**

Campagne de promotion concernant la C.102 (Parties II et III) et/ou la C.130

Plans d'action du Bureau visant à promouvoir la ratification de la C.102 (Parties II et III) et/ou de la C.130 auprès des États Membres actuellement parties à la C.24 et à la C.25, dépassées, y compris par la fourniture d'un appui technique et d'orientations aux fins de consultations tripartites

Appui technique et orientations s'appuyant sur la R.69 et tenant compte de l'importance accrue que revêtent les instruments sur les soins médicaux et les indemnités de maladie dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Dans le cadre du prochain plan d'action sur la protection sociale, fourniture par le Bureau d'orientations et d'un appui technique au sujet de l'application des régimes de sécurité sociale à tous les travailleurs de l'agriculture, y compris par la promotion des instruments relatifs à la sécurité sociale qui sont à jour; lancement par le Bureau de travaux de recherche en vue de déterminer les grands défis et possibilités associés à l'application de la sécurité sociale aux travailleurs de l'agriculture, y compris en ce qui concerne les exceptions existantes, et d'examiner les options de suivi

Inscription à l'ordre du jour de la session de 2030 de la Conférence d'une question concernant l'abrogation de la C.24 et de la C.25 et le retrait de la R.29, portant sur l'assurance-maladie
Établissement par le Bureau d'un document d'information sur les conséquences du langage généré utilisé dans les instruments relatifs à la sécurité sociale, pour examen par le Conseil d'administration dans les meilleurs délais

Appendice II

Résultats: suite donnée aux recommandations issues de l'examen des normes

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration		État d'avancement en janvier 2022
Recommandations concernant la ratification de conventions à jour en lien avec des conventions dépassées dont l'abrogation a été proposée		
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.45 en vue de les encourager à ratifier les instruments à jour en matière de SST, notamment, mais pas exclusivement, la C.176	Oct-nov 2018 (334 ^e session)	<p>En cours (entamé en 2019): lettres personnalisées envoyées à 68 États Membres; suivi ciblé, notamment dans le cadre de la campagne de ratification du centenaire</p> <p>11 ratifications enregistrées depuis janvier 2019:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la C.155: <i>Singapour</i> (juin 2019); <i>Malawi</i> (novembre 2019); <i>Sierra Leone</i> (août 2021); <i>Cameroun</i> (octobre 2021) • Ratification du P.155: <i>Côte d'Ivoire</i> (novembre 2019) • Ratification de la C.176: <i>Bélarus</i> (février 2020) • Ratification de la C.187: <i>Maroc</i> (juin 2019); <i>Malawi</i> (novembre 2019); <i>Tunisie</i> (juillet 2021); <i>Sierra Leone</i> (août 2021); <i>Grèce</i> (août 2021)
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.62 en vue de les encourager à ratifier les instruments relatifs à la SST, notamment, mais pas exclusivement, la C.167	Oct-nov 2018 (334 ^e session)	<p>En cours (entamé en 2019): lettres personnalisées envoyées aux 19 États Membres concernés; suivi ciblé, notamment dans le cadre de la campagne de ratification du centenaire</p> <p>Avant la campagne en cours, des lettres personnalisées avaient été envoyées à 18 États Membres en 2017-18, aux fins de la mise en œuvre d'une recommandation équivalente approuvée par le Conseil d'administration en 2016 (328^e session) avant qu'il ne soit proposé d'abroger la C.62. Cette précédente campagne a permis d'enregistrer une ratification de la C.167: <i>Guinée</i> (avril 2017)</p> <p>Aucune ratification n'a été enregistrée depuis janvier 2019</p>

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration		État d'avancement en janvier 2022
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.63 en vue de les encourager à ratifier la C.160	<i>Oct-nov 2018 (334^e session)</i>	En cours (entamé en 2019): lettres personnalisées envoyées aux 14 États Membres concernés; suivi ciblé, notamment dans le cadre de la campagne de ratification du centenaire Avant la campagne en cours, des lettres personnalisées avaient été envoyées à 14 États Membres en 2017-18, aux fins de la mise en œuvre d'une recommandation équivalente approuvée par le Conseil d'administration en 2016 (328 ^e session) avant qu'il ne soit proposé d'abroger la C.63. Cette précédente campagne n'a débouché sur aucune ratification Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2019
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.2 en vue de les encourager à ratifier, selon qu'il conviendra, la C.88, la C.102 (Partie IV), la C.118, la C.160 et la C.168	<i>Oct-nov 2019 (337^e session)</i>	En cours (entamé en 2020): lettres personnalisées envoyées aux 42 États Membres concernés; suivi ciblé, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans d'action sur mesure Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2020
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.96 en vue de les encourager à ratifier la C.181	<i>Oct-nov 2019 (337^e session)</i>	En cours (entamé en 2020): lettres personnalisées envoyées aux 23 États Membres concernés; suivi ciblé, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans d'action sur mesure Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2020
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.24 et la C.25 en vue de promouvoir la C.102 (Parties II et III) et/ou la C.130, y compris au moyen de plans d'action internes	<i>Oct-nov 2021 (343^e session)</i>	Début en janvier 2022
Recommandations concernant la ratification de conventions à jour en lien avec des conventions dépassées dont l'abrogation ou le retrait n'ont pas encore été proposés		
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.34 en vue de les encourager à ratifier la C.181	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	Aucune nouvelle mesure n'est requise: lettre personnalisée envoyée à l'État Membre en 2017; C.34 retirée (109 ^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) (2021))
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.52 et/ou la C.101 en vue de les encourager à ratifier la C.132	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 51 États Membres en 2017-18; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration	État d'avancement en janvier 2022
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.20 en vue de les encourager à ratifier la C.171	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à huit États Membres en 2017-18; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.24 et/ou la C.25 en vue de les encourager à ratifier la C.130 et/ou la C.102 (Parties II et III)	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 26 États Membres en 2017; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.103 en vue de les encourager à ratifier la C.183	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 23 États Membres en 2017-18; suivi ciblé Une ratification de la C.183 enregistrée depuis janvier 2017: <i>Saint-Marin</i> (juin 2019)
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.35, la C.36, la C.37, la C.38, la C.39 et/ou la C.40 en vue de les encourager à ratifier la C.128 (Parties II, III et IV) et/ou la C.128 (Parties V, IX et X)	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 12 États Membres en 2017; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.17, la C.18 et/ou la C.42 en vue de les encourager à ratifier la C.121 et/ou la C.102 (Partie VI)	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 88 États Membres en 2017; suivi ciblé Deux ratifications de la C.102 (Partie VI) enregistrées depuis janvier 2017: <i>Bénin</i> (juin 2019); <i>Maroc</i> (juin 2019)
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.44 en vue de les encourager à ratifier la C.168 et/ou la C.102 (Partie IV)	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 11 États Membres en 2017-18; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.48 en vue de les encourager à ratifier la C.157	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à huit États Membres en 2017-18; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.5, la C.10, la C.33, la C.59 et/ou la C.123 en vue de les encourager à ratifier la C.138 et la C.182	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i> En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 30 États Membres en 2017; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration		État d'avancement en janvier 2022
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.107 en vue de les encourager à ratifier la C.169	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 16 États Membres en 2017-18; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.32 en vue de les encourager à ratifier la C.152	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à 33 États Membres en 2017-18; suivi ciblé Deux ratifications de la C.152 enregistrées depuis janvier 2017: <i>Monténégro</i> (avril 2017); <i>Bélarus</i> (février 2020)
Suivi assuré par le Bureau auprès des États Membres liés par la C.112 en vue de les encourager à ratifier la C.188	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	En cours (entamé en 2017): lettres personnalisées envoyées à six États Membres en 2017-18; suivi ciblé Aucune ratification enregistrée depuis janvier 2017
Recommandations donnant lieu à une campagne de ratification générale		
Promotion de la C.155, du P.155, de la C.161 et de la C.187	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	En cours (entamé en 2018): promotion par l'élaboration d'outils, dont des ressources accessibles à tous et d'autres adaptées à chaque État Membre; dans le cadre de réunions et d'ateliers officiels et informels, par écrit ou par communications vidéo ou téléphoniques; en incluant les informations de promotion dans les projets et autres initiatives 25 ratifications enregistrées depuis janvier 2018: <ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la C.155: <i>Rwanda</i> (juin 2018); <i>Singapour</i> (juin 2019); <i>Malawi</i> (novembre 2019); <i>Sénégal</i> (mars 2021); <i>Sainte-Lucie</i> (mai 2021); <i>Sierra Leone</i> (août 2021); <i>Cameroun</i> (octobre 2021) • Ratification du P.155: <i>Côte d'Ivoire</i> (novembre 2019); <i>Sénégal</i> (mars 2021); <i>Sainte-Lucie</i> (mai 2021); <i>Antigua-et-Barbuda</i> (juillet 2021) • Ratification de la C.161: <i>Sénégal</i> (mars 2021); <i>République de Moldova</i> (mai 2021) • Ratification de la C.187: <i>Belgique</i> (mai 2018); <i>Rwanda</i> (juin 2018); <i>Islande</i> (juin 2018); <i>Maroc</i> (juin 2019); <i>Philippines</i> (juin 2019); <i>Malawi</i> (novembre 2019); <i>Sénégal</i> (mars 2021); <i>Luxembourg</i> (mars 2021); <i>Antigua-et-Barbuda</i> (juillet 2021); <i>Sierra Leone</i> (août 2021); <i>Grèce</i> (août 2021); <i>Ouzbékistan</i> (août 2021)

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration

État d'avancement en janvier 2022

Promotion de la C.162, de la C.170 et de la C.174, y compris mesures visant à faire mieux connaître le Recueil de directives pratiques sur la prévention des accidents industriels majeurs; recherches sur les obstacles à la ratification de la C.174; assistance technique aux fins de l'application de la C.162 et de la C.174, y compris au moyen d'une collaboration interinstitutions

*Oct-nov 2017
(331^e session)*

En cours (entamé en 2018): promotion par l'élaboration d'outils, dont des ressources accessibles à tous et d'autres adaptées à chaque État Membre; dans le cadre de réunions et d'ateliers officiels et informels, par écrit ou par communications vidéo ou téléphoniques; en incluant les informations de promotion dans les projets et autres initiatives

Une ratification de la C.170 enregistrée depuis janvier 2018:
Côte d'Ivoire (novembre 2019)

Promotion de la C.167, de la C.176, de la C.81, de la C.129 et de la C.160, dont une assistance technique sur la C.167 et la R.175, y compris en ce qui concerne les obstacles constatés par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

*Oct-nov 2018
(334^e session)*

En cours (entamé en 2019): promotion par l'élaboration d'outils, dont des ressources accessibles à tous et d'autres adaptées à chaque État Membre; dans le cadre de réunions et d'ateliers officiels et informels, par écrit ou par communications vidéo ou téléphoniques; en incluant les informations de promotion dans les projets et autres initiatives

Cinq ratifications enregistrées depuis janvier 2019:

- Ratification de la C.167: *Mongolie* (novembre 2020)
- Ratification de la C.176: *Bélarus* (février 2020)
- Ratification de la C.81: *Canada* (juin 2019); *Ouzbékistan* (novembre 2019)
- Ratification de la C.129: *Ouzbékistan* (novembre 2019)

Promotion de la C.88 et de la C.181

*Oct-nov 2019
(337^e session)*

En cours (entamé en 2020): promotion par l'élaboration d'outils, dont des ressources accessibles à tous et d'autres adaptées à chaque État Membre; dans le cadre de réunions et d'ateliers officiels et informels, par écrit ou par communications vidéo ou téléphoniques; en incluant les informations de promotion dans les projets et autres initiatives dans le cadre d'une campagne stratégique

Deux ratifications de la C.181 enregistrées depuis janvier 2020:
Antigua-et-Barbuda (juillet 2021); *Sierra Leone* (août 2021)

Promotion de la C.102 (Parties II et III) et/ou de la C.130

*Oct-nov 2021
(343^e session)*

Début en 2022

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration		État d'avancement en janvier 2022
Propositions d'abrogation ou de retrait		
Abrogation ou retrait de la C.21, de la C.50, de la C.64, de la C.65, de la C.86, de la C.104, de la R.7, de la R.61 et de la R.62	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	Achévé: instruments abrogés ou retirés (107 ^e session de la CIT (2018))
Retrait de la R.31 dès que possible	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	Achévé: instrument retiré (109 ^e session de la CIT (2021))
Retrait de la R.20 en 2022 et abrogation de la C.45, de la C.62, de la C.63 et de la C.85 en 2024	<i>Oct-nov 2018 (334^e session)</i>	En cours: question sur le retrait de la R.20 inscrite à l'ordre du jour de la 111 ^e session de la CIT (2023); question sur l'abrogation de la C.45, de la C.62, de la C.63 et de la C.85 inscrite à l'ordre du jour de la 112 ^e session de la CIT (2024)
Retrait de la C.34 en 2021 et abrogation de la C.96 en 2030	<i>Oct-nov 2019 (337^e session)</i>	Achévé: C.34 retirée (109 ^e session de la CIT (2021)) En cours: question sur l'abrogation de la C.96 inscrite à l'ordre du jour de la 118 ^e session de la CIT (2030)
Retrait de la R.29 et abrogation de la C.24 et de la C.25 en 2030	<i>Oct-nov 2021 (343^e session)</i>	À l'examen
Propositions d'action normative		
Question normative en vue de remédier à la lacune réglementaire constatée concernant la question de l'apprentissage	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	Achévé: question normative sur l'apprentissage inscrite à l'ordre du jour de la 110 ^e session (2022) et de la 111 ^e session (2023) de la CIT
Regroupement des instruments sur les produits chimiques (C.13, C.136, R.144, R.4 et R.6)	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	À l'examen
Révision de la R.3 par une action normative sur les risques biologiques	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	Achévé: question normative sur la protection, dans le cadre de la SST, contre les risques biologiques inscrite à l'ordre du jour de la 112 ^e session (2024) et de la 113 ^e session (2025) de la CIT
Révision de la C.119 et de la R.118 sur la protection des machines	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	À l'examen
Révision de la C.127 et de la R.128 sur l'ergonomie et la manutention manuelle	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	À l'examen

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration	État d'avancement en janvier 2022	
Autres mesures de suivi recommandées, dont l'assistance technique et des mesures non normatives		
Constatation du remplacement au sens juridique de 14 recommandations	<i>Oct-nov 2016 (328^e session)</i>	Achevé
Élaboration de directives techniques sur les risques biologiques et sur les risques chimiques	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	En cours: une réunion tripartite d'experts sur les directives techniques concernant les risques biologiques se tiendra du 20 au 24 juin 2022; une réunion tripartite d'experts sur les directives concernant les risques chimiques est prévue en 2023
Élaboration de directives techniques sur l'inspection du travail	<i>Oct-nov 2018 (334^e session)</i>	Achevé: les directives techniques sur les principes généraux relatifs à l'inspection du travail ont été validées en décembre 2021 lors d'une réunion tripartite d'experts
Examen périodique du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'utilisation des machines	<i>Oct-nov 2017 (331^e session)</i>	En cours (reporté): examen reporté, la priorité ayant été donnée aux travaux sur les risques biologiques, ergonomiques et chimiques (la date n'a pas encore été fixée)
Révision régulière du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction; première révision d'ici à 2022	<i>Oct-nov 2018 (334^e session)</i>	En cours: la réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques de 1992 sur la sécurité et la santé dans la construction se tiendra du 21 au 25 février 2022
Fourniture d'une assistance technique aux États Membres liés à la fois par la C.81 et la C.85 afin de préciser leur statut et d'appuyer des mesures concrètes en vue de la dénonciation de la C.85; recueil, auprès des États Membres qui sont liés par la C.85 mais qui n'ont pas ratifié la C.81 et la C.129, d'informations sur les raisons empêchant la ratification	<i>Oct-nov 2018 (334^e session)</i>	En cours: la question a été abordée dans les lettres personnalisées envoyées à dix États Membres dans le cadre de la suite donnée à la quatrième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN
Étude sur l'égalité de genre dans le secteur minier, à effectuer dans le cadre de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs en 2022, et examen des progrès accomplis concernant la ratification de la C.176	<i>Oct-nov 2018 (334^e session)</i>	En cours: étude publiée en septembre 2021
Demande faite à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 2018) d'encourager les États Membres liés par la C.63 à envisager de ratifier la C.160	<i>Oct-nov 2018 (334^e session)</i>	Achevé

Recommandations approuvées par le Conseil d'administration	État d'avancement en janvier 2022
Fourniture d'une assistance technique aux services publics de l'emploi, comprenant des outils et un recueil de bonnes pratiques	<p><i>Oct-nov 2019 (337^e session)</i></p> <p>En cours: des outils stratégiques et un recueil des pratiques internationales pertinentes ont été élaborés en 2021; l'assistance technique concernant l'application de la C.88 sur le service de l'emploi est en cours</p>
Orientations sur la promotion de la création d'emplois et de travail décent dans les petites et moyennes entreprises (PME) du monde du travail de demain et sur l'instauration d'un environnement favorable aux PME durables	<p><i>Oct-nov 2019 (337^e session)</i></p> <p>En cours: l'élaboration d'une version actualisée du guide sur la recommandation n° 189 et la création d'une page web qui présentera les informations pertinentes sous une forme facilement accessible touchent à leur fin</p>
Évaluation en 2026, par le Groupe de travail tripartite du MEN, de la mise en œuvre de plans d'action sur mesure, en vue de fixer une date raisonnable pour l'examen de l'abrogation ou du retrait de la C.2	<p><i>Oct-nov 2019 (337^e session)</i></p> <p>En cours: des plans d'action internes ont été élaborés dans le cadre des consultations menées en 2021; le suivi est prévu en 2022 et au-delà</p>
Appui technique et orientations tenant compte de l'importance accrue que revêtent les instruments sur les soins médicaux et les indemnités de maladie dans le contexte de la pandémie de COVID-19	<p><i>Oct-nov 2021 (343^e session)</i></p> <p>Début en janvier 2022</p>
Dans le cadre du prochain plan d'action sur la protection sociale, lancement par le Bureau de travaux de recherche sur l'application de la sécurité sociale aux travailleurs de l'agriculture	<p><i>Oct-nov 2021 (343^e session)</i></p> <p>Début en janvier 2022</p>
Établissement par le Bureau d'un document d'information sur les conséquences du langage genré utilisé dans les instruments relatifs à la sécurité sociale, pour examen par le Conseil d'administration dans les meilleurs délais	<p><i>Oct-nov 2021 (343^e session)</i></p> <p>Début en janvier 2022</p>